

SAS 1PACTEO
111 Rue HOUDAN
92330 SCEAUX

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**

Certifiés conformes
Le Président



P.^o Jean-François WERNET
Directeur Général

1PACTEO

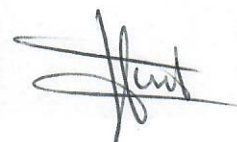
SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr

L'Arborétum Bâtiment A1
73 Rue de Saint Mandrier ZA La Millionne
83140 SIX FOURS LES PLAGES

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 250 568 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 688 939 euros** et un total **charges** de **2 564 884 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **124 055 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

À L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Règles et Méthodes Comptables

Annexe des Exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2025 : Modification du P.C.G.

Le règlement ANC 2022-06 du 4-11-2022 relatif à la modernisation des Etats Financiers, homologué le 30-12-2023 (www.anc.gouv.fr), modifie le Plan Comptable Général (P.C.G.) et est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2025.

Ses principales modifications portent sur :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique des transferts de charges,
- les impacts opérationnels.

Ceci entraine dans la Présentation des Etats Financiers : le Bilan et le Compte de Résultat de l'Exercice N-1, obligatoirement présentés selon les nouveaux modèles, peuvent différer des Etats Financiers N-1 produits initialement.

Les nouveaux modèles nécessitant certains reclassements.

Dans le cas où ces reclassements sont opérés, le Bilan et le Compte de Résultat N-1, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés, peuvent être présentés séparément dans l'Annexe des Comptes N. Ces reclassements n'ont pas d'impact sur le résultat ni sur les capitaux propres. Ces changements de méthode comptable doivent nous amener à une attention particulière lors de la lecture des Comptes Annuels.

En effet, pour rappel, un changement de méthode résulte soit d'un changement de réglementation comptable, soit d'un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité. Un changement de réglementation s'impose à l'entité, et le changement comptable en résultant n'a pas à être justifié (P.C.G. Art. 122-1).

Selon le Code de commerce, sauf cas exceptionnels, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise et dans les conditions prévues par un règlement de l'ANC, les méthodes comptables retenues et la structure du Bilan et du Compte de Résultat ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre. Si des modifications interviennent, elles sont décrites et justifiées dans l'annexe et signalées.

Nouvelle définition du Résultat Exceptionnel : quels sont les éléments d'appréciation ?

La nouvelle définition du résultat exceptionnel (P.C.G. Art. 513-5 nouveau) nécessite d'analyser les circonstances ayant conduit à l'événement qualifié, par l'entité, comme étant « majeur et inhabituel », auquel sont directement liés

les charges et les produits classés en exceptionnel.

Lorsqu'une dépense ayant un caractère exceptionnel (non courant) est initialement comptabilisée en résultat d'exploitation, elle est désormais réaffectée en résultat exceptionnel à la clôture de l'exercice, à notre avis, par

le crédit du compte de charges utilisé initialement, en utilisant un sous compte de terminaison 9 (la technique des transferts de charges ayant été supprimée par le règlement sur la modernisation des états financiers).

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		189 245
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		76 416
<i>FRS : FACTURES A RECEVOIR</i>	76 416	
Dettes fiscales et sociales		112 829
<i>PERSONNEL : PROV. PRIMES S/SAL.</i>	80 000	
<i>ORG. SOC. : CHARGES A PAYER</i>	510	
<i>ORG SOC : CH. SOC. S/PRIMES</i>	32 000	
<i>ETAT : CHARGES A PAYER</i>	319	

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Produits à recevoir

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Produits à recevoir		2 260
Autres créances		2 260
FRS : R.R.R. A OBTENIR	353	
INTERETS COURUS VMP	76	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 831	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	293 209	293 209	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	55 682	55 682	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	353	353	
Charges constatées d'avance	4 083	4 083	
TOTAL DES CREANCES	353 327	353 327	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	390 648	390 648		
Personnel et comptes rattachés	80 000	80 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 036	46 036		
Impôts sur les bénéfices	4 755	4 755		
Taxes sur la valeur ajoutée	62 544	62 544		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 717	2 717		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	8 760	8 760		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	595 460	595 460		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Charges et Produits constatés d'avance

31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	4 083	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
TOTAL	4 083	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		22 220,00	1,0000	22 220,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		22 220,00	1,0000	22 220,00

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SAS 1PACTEO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : 111 Rue HOUDAN		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 8 4 1 7 9 8 0 7 7 0 0 0 2 7		Néant ☐ *		
		Exercice N, clos le, 31122025		
		N-1 31122024		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	
		Fonds commercial	AH	
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	AJ	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
		Autres immobilisations corporelles	AT	5 202
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	
		Participations	CS	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	
Prêts		BF		
Autres immobilisations financières *		BH		
TO TAL (II)		BJ	5 202	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	293 209
		Autres créances (3)	BZ	56 035
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	887 988
		Disponibilités	CF	8 624
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	4 083
		TO TAL (III)	CJ	1 249 939
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM	
Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN		
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1 255 141	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		
Stocks :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise SAS IPACTEO		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 22 220)	DA	22 220	22 220
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 222	2 222
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	506 610	477 173
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	124 055	96 097
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	655 108	597 712
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	390 648	427 173
	Dettes fiscales et sociales	DY	196 052	385 613
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 760	7 920
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	595 460	820 706	
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 250 568	1 418 418	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	595 460	820 706
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

1PACTEO

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,
représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,
(la "Société")

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23/06/2026

L'an deux mille vingt-six,

le vingt-trois Juin,

A 16 heures,

Les associés de la société **1PACTEO**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur GOURDON, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Handwritten signatures:
AZ
PAB
JFW

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir un **bénéfice** de **124 055** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **506 610** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **630 665** Euros.

L'Assemblée propose d'affecter le résultat de **630 665** Euros, de la façon suivante :

- En partie au report à nouveau pour un montant de **508 455** Euros
- En partie à la distribution d'un dividende de **5,50** Euros pour chaque action, soit un montant total à distribuer de **122 210** Euros :

■ M. Pierre-Antoine GOURDON détient 9 999 actions et recevra :
 $9\,999 \times 5.50 \text{ €} = \mathbf{54\,994.50 \text{ €}}$

■ M. Jean-François WERNET détient 9 999 actions et recevra :
 $9\,999 \times 5.50 \text{ €} = \mathbf{54\,994.50 \text{ €}}$

■ M. Arnaud LAMOUR détient 2 222 actions et recevra :
 $2\,222 \times 5.50 \text{ €} = \mathbf{12\,221.00 \text{ €}}$

Ce dividende devant être payé au siège social avant le **30/09/2026**.

Suite au versement, la société déposera la déclaration n°2777D.

AS
PAR
FW

Rappel des dividendes distribués précédemment

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le président vous rappelle, qu'au titre des trois précédents exercices, la distribution de dividendes, s'est faite ainsi :

- Au titre de l'exercice 2024 : distribution d'un dividende de **3,00** Euros pour chaque action, soit un montant total à distribuer de **66 660** Euros :

- 📄 M. Pierre-Antoine GOURDON a reçu : $9\,999 \times 3.00 \text{ €} = 29\,997.00 \text{ €}$
- 📄 M. Jean-François WERNET a reçu : $9\,999 \times 3.00 \text{ €} = 29\,997.00 \text{ €}$
- 📄 M. Arnaud LAMOUR a reçu : $2\,222 \times 3.00 \text{ €} = 6\,666.00 \text{ €}$

Ce dividende a été distribué au siège social en septembre 2025.

Suite au versement, la société a déposé la déclaration n°2777D.

- Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des deux exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à Sceaux, en trois (3) exemplaires



Pierre-Antoine GOURDON

Président

1PACTEO
SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr



Jean-François WERNET

Directeur Général

1PACTEO
SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr



Arnaud LAMOUR

Associé

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société :

1PACTEO

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €

immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,

dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,

(la "Société")

Représentée par son représentant légal

M. GOURDON Pierre-Antoine en qualité de Président,

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'ensemble des associés.
- Déclare que les documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce seront déposés par le représentant légal, M. GOURDON Pierre-Antoine en qualité de Président.

Fait à Sceaux, le 02 juillet 2026.



GOURDON Pierre-Antoine

Président



SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
N° RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr